

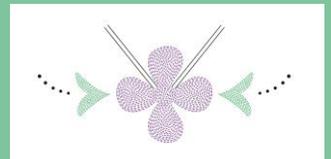
AXES D'ENQUÊTE

Le présent document expose la portée générale de la recherche entreprise par la Commission d'enquête nationale. Il présente les groupes de recherche et les thèmes qui permettront à la Commission d'enquête d'examiner la violence faite aux femmes et aux filles autochtones dans le contexte élargi du colonialisme.

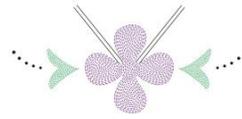
Les données issues de multiples axes d'enquête seront analysées dans le cadre d'une approche de décolonisation sexospécifique adaptée à la culture et fondée sur les droits, selon laquelle les femmes, les filles et les personnes LGBTAB autochtones sont considérées non seulement comme des victimes ou des survivantes de la violence, mais aussi comme des détentrices de droits inhérents, de droits constitutionnels, de droits issus de traités et de droits humains qui ne sont toujours pas respectés.

Les recherches multidisciplinaires menées par la Commission d'enquête reposeront sur des concepts, des théories, des méthodologies et une éthique autochtones qui mettent en relief la résilience, la résistance et la renaissance des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones.

*Enquête nationale
sur les femmes et les
filles autochtones
disparues et
assassinées*



*National Inquiry into
Missing and
Murdered Indigenous
Women and Girls*



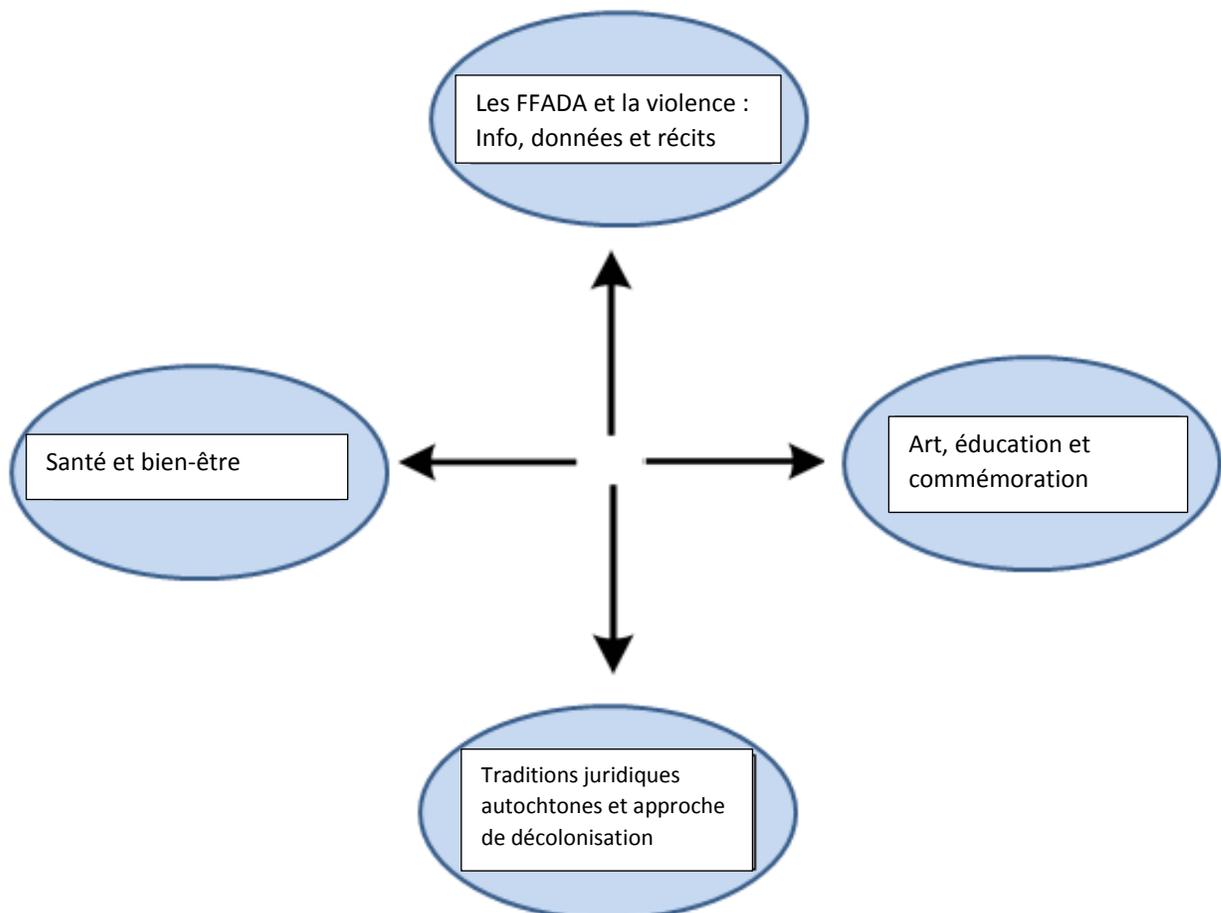
Axes de l'enquête

Octobre 2017

Le présent document devrait être lu conjointement avec le Plan de recherche (mis à jour en octobre 2017).

Rédigé par l'équipe de recherche

QUESTION CLÉ : Comment pouvons-nous accepter la dévalorisation de la vie des femmes et des filles autochtones au Canada?



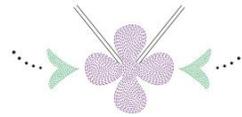
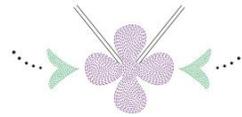
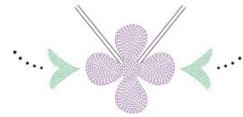


Table des matières

Aperçu	5
Calendrier et ressources	5
Champs d'enquête transversaux	6
Groupes de recherche thématiques, sous-thèmes et sujets	6
Groupe 1 : La violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTAB autochtones	8
Sous-thème 1(a) – Au-delà des disparitions et des assassinats : Les nombreux visages de la violence	8
Sous-thème 1(b) – Racines coloniales de la violence sexospécifique dans les relations familiales et les modes de vie axés sur la nature	11
Sous-thème 1(c) – L'exclusion comme forme de violence : Reproduire le colonialisme en marginalisant les priorités des femmes autochtones au sein des collectivités et des groupes organisés	12
Sous-thème 1(d) – Violence à l'endroit des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones : Contexte international.....	13
Groupe 2 : Connaître le passé, agir pour l'avenir	14
Sous-thème 2(a) – Femmes, filles et personnes LGBTAB autochtones disparues et assassinées : Conclusions et recommandations existantes	14
Sous-thème 2(b) – Pratiques de prévention, de réduction et d'élimination de la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones à la disparition et à la mort violente.....	15
Groupe 3 : Défense des intérêts, action et médias	16
Sous-thème 3(a) – Incidences des pressions exercées par les familles, les collectivités, les citoyens et les politiciens en faveur d'une enquête	16
Sous-thème 3(b) – Mobilisation des familles, des collectivités et des citoyens.....	16
Sous-thème 3(c) – Rôles des médias	17
Groupe 4 : Systèmes institutionnels de violence coloniale	18
Sous-thème 4(a) – Reproduction des systèmes institutionnels de violence coloniale dans les politiques, les programmes et les services sociaux actuels.....	18
Sous-thème 4(b) – Contribution des systèmes de justice pénale et des pratiques d'application de la loi à la vulnérabilité accrue des femmes et des filles autochtones à la violence.....	20
Groupe 5 : Résilience, résistance, renaissance : Les femmes autochtones reprennent les pouvoirs et la place qui leur reviennent	22



Sous-thème 5(a) – Pratiques, théories et concepts autochtones liés au bien-être : Enseignements des aînés autochtones et des gardiens du savoir	22
Sous-thème 5(b) – Droit autochtone : Cheminement vers une justice sexospécifique, vers la paix et vers la réconciliation	23
Sous-thème 5(c) – Modes de vie autochtones : Rétablir le rôle des femmes et des personnes LGBTAB autochtones dans la vie politique, économique, sociale et culturelle autochtone	23
Sous-thème 5(d) – S’affranchir de la violence coloniale : Droits politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles autochtones, y compris des personnes LGBTAB	24
Groupe 6 : Commémoration, art, histoire publique et éducation.....	25
Sous-thème 6(a) – La décolonisation par l’art, la divulgation des faits, la guérison et la réconciliation	25
Sous-thème 6(b) – Divulgation des faits, tradition orale et récits multigénérationnels autochtones	26
Sous-thème 6(c) – Commémorer et honorer la vie des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones victimes de violence, disparues ou assassinées	27
Sous-thème 6(d) – Attitude éthique face aux témoignages de violence : Décolonisation de la société non autochtone.....	28
Sous-thème 6(e) – Décolonisation de l’éducation et de la pédagogie pour réécrire l’histoire nationale	28
Sous-thème 6(f) – Rôle des archives et des musées dans la création d’une nouvelle mémoire publique	30
Groupe 7 : Agir pour changer les choses : Évaluer et surveiller les appels à l’action ² de la Commission d’enquête.....	31
Sous-thème 7(a) – Critiques autochtones des modèles d’évaluation occidentaux.....	31
Sous-thème 7(b) – Stratégies de surveillance de la mise en œuvre des appels à l’action ² et évaluation de leur efficacité	31
ANNEXE A – Liste des rapports énumérés dans le cadre de référence de la Commission d’enquête	31



Aperçu

La Commission d'enquête nationale s'est vu confier le mandat d'examiner : 1) les causes systémiques de toutes les formes de violence à l'endroit des femmes et des filles autochtones; 2) les politiques et les pratiques institutionnelles (bénéfiques et néfastes) adoptées pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Elle devra ensuite produire un rapport sur les conclusions tirées de ses recherches.

La Commission d'enquête doit formuler des recommandations sur : 1) des mesures concrètes et efficaces pour éradiquer les causes systémiques de la violence et accroître la sécurité des femmes et des filles autochtones; 2) des moyens d'honorer et de commémorer la vie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada. Dans l'exercice de ce mandat, la Commission d'enquête doit suivre un processus qui, tout en étant adapté à la culture et sensible aux traumatismes vécus, contribue à la sensibilisation du public et favorise la réconciliation.

Cette **stratégie de recherche** vise à permettre à la Commission d'enquête d'atteindre ses objectifs en examinant la violence dans le contexte élargi du colonialisme. Les données tirées de multiples axes d'enquête seront analysées dans le cadre d'une approche de décolonisation sexospécifique, adaptée à la culture et fondée sur les droits, selon laquelle les femmes, les filles et les personnes LGBTAB autochtones sont considérées non seulement comme des victimes ou des survivantes de la violence, mais aussi comme des détentrices de droits inhérents, de droits constitutionnels, de droits issus de traités et de droits humains qui ne sont toujours pas respectés.

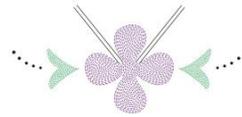
Les recherches multidisciplinaires menées par la Commission d'enquête reposeront sur des concepts, des théories, des méthodologies et une éthique autochtones qui mettent en relief la résilience, la résistance et la renaissance culturelle des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones.

Si l'équipe de recherche et l'équipe juridique ont dirigé la création de ce cadre, il convient de préciser que toutes les unités de la Commission d'enquête ont eu l'occasion de contribuer à son élaboration par leur rétroaction. Le présent document sur les axes d'enquête doit être lu conjointement avec le Plan de recherche, où sont présentés le cadre, la vision, les facteurs clés à considérer, les critères des projets et la stratégie globale qui orienteront les recherches. Ce document se veut un instrument vivant et souple, pour que les recherches puissent être peaufinées au fur et à mesure que les travaux progressent. Nous sommes ouverts à tout apport extérieur.

Calendrier et ressources

Le présent document expose la **portée générale des recherches** qui éclaireront le contenu du rapport définitif. Cependant, il se peut que cette portée doive être réduite si le gouvernement fédéral n'alloue pas un délai et des ressources supplémentaires à la Commission d'enquête.

Compte tenu des contraintes de temps actuelles, seuls quelques éléments de l'approche théorique de la Commission d'enquête face à la réconciliation, au processus de consignation de la vérité et à la



commémoration seront inclus dans le rapport provisoire, afin que le contexte nécessaire au cadre de recherche global de la Commission d'enquête soit clair.

Il convient de préciser que seul le sous-thème 2(a) du groupe de recherche thématique 2, « Femmes, filles et personnes LGBTAB autochtones disparues et assassinées : Conclusions et recommandations existantes » a été inclus dans le rapport provisoire. Il se peut que le contenu en soit étoffé dans le rapport définitif. La Commission d'enquête tenait malgré tout à l'aborder dès le début du processus pour déterminer quelles conclusions et recommandations tirées d'enquêtes et de rapports antérieurs elle devrait faire siennes pour en recommander la mise en œuvre¹.

Bon nombre des questions sur lesquelles se penchera la Commission d'enquête auront une composante de recherche et une composante juridique (établissement des faits et avis d'experts). L'équipe de recherche et l'équipe juridique travailleront donc de concert afin de coordonner leur travail, qui consistera notamment à définir les groupes de recherche et les thèmes connexes, à déterminer la portée et le calendrier d'exécution des projets ainsi qu'à identifier les experts.

Champs d'enquête transversaux

Plusieurs perspectives ou champs d'enquête transversaux seront intégrés à chaque groupe de recherche thématique, notamment :

- Points de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Points de vue des personnes LGBTAB
- Perspectives historiques
- Perspectives liées au sexe
- Perspectives liées aux handicaps
- Perspectives intergénérationnelles : aînés, enfants et jeunes
- Perspectives des milieux urbains, ruraux et reculés
- Perspectives communautaires, régionales, québécoises, nationales et internationales

Groupes de recherche thématiques, sous-thèmes et sujets

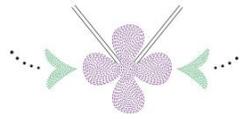
La Commission d'enquête a relevé sept groupes de recherche thématiques, chacun assorti de divers sous-thèmes et sujets. Les recherches sur chaque groupe pourront prendre différentes formes :

- a) Recherches internes;
- b) Rapports commandés;
- c) Audiences avec des groupes d'experts (dont des aînés, des gardiens du savoir, des universitaires, des organisations, des décideurs et des praticiens);
- d) Autres données factuelles obtenues par des audiences communautaires, des audiences institutionnelles, la collecte de documents et le Comité d'examen des dossiers judiciaires de la

¹ Pour obtenir une liste des rapports énumérés dans le cadre de référence, voir l'annexe A (ci-dessous).



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



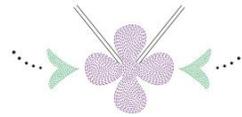
police (notamment par des requêtes, des assignations à produire des documents ou des citations à comparaître).

Il faudra également déterminer :

- e) La manière dont ces données seront analysées et recadrées à la lumière d'une approche de décolonisation sexospécifique, adaptée à la culture et fondée sur les droits²;
- f) Les correctifs et les pratiques exemplaires cernés;
- g) Les conclusions et les recommandations à formuler pour favoriser le changement dans l'avenir³.

² La Commission d'enquête produira des documents de travail sur son cadre de décolonisation et sa typologie de la violence à des fins de diffusion en ligne au début de 2018, de même qu'un résumé de deux pages destiné aux chercheurs contractuels pour les aider à rédiger leur soumission. La Commission d'enquête devrait également envisager de publier un volume autonome (semblable à *Les survivants s'expriment* de la Commission de vérité et réconciliation) citant les propos de proches et de survivants sur des thèmes liés à la guérison et à la réconciliation.

³ La Commission d'enquête réunira ses recommandations finales sous le vocable « appels à l'action² » (prononcé « appels à l'action deux »). Ce choix renforce les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et vient réitérer l'urgente nécessité d'apporter des changements.



Groupe 1 : La violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTAB autochtones

Sous-thème 1(a) – Au-delà des disparitions et des assassinats : Les nombreux visages de la violence

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

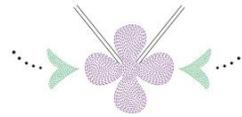
- Examiner pourquoi les femmes et les filles autochtones vivent dans des contextes de grande violence, menant notamment à la disparition et à la mort :
 - La discrimination fondée sur la race et le sexe contribue-t-elle à une violence soutenue? Si oui, de quelle manière?
 - Les politiques, les pratiques et les programmes institutionnels contribuent-ils à une violence soutenue et à la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones? Si oui, de quelle manière?
- Définir les différents types de violence coloniale dont sont victimes les femmes et les filles autochtones.
- Lever le voile sur le trafic humain des femmes et des filles autochtones.
- Examiner les lois, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux et en définir les lacunes.
- Examiner les politiques et les procédures institutionnelles et en définir les lacunes.
- Recenser des études de cas emblématiques d'un bout à l'autre du pays pour mettre en lumière des politiques, des programmes et des services gouvernementaux correctifs efficaces.

Sujets de recherche :

- A. Commerce du sexe, enfants et jeunes victimes d'abus sexuels et trafic humain (priorité)
 - i. Travail du sexe, enfants et jeunes victimes d'abus sexuels et trafic humain
 - ii. Liens avec le crime organisé et les gangs
 - iii. Causes systémiques d'un haut degré de vulnérabilité (trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, transition des réserves à la ville, transition hors du système de protection de la jeunesse, etc.)
 - iv. Sujets de préoccupations, surtout le trafic humain
 - v. Relations avec la police et l'appareil judiciaire
- B. Violence à l'endroit des enfants



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls

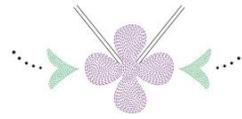


- i. Cycles intergénérationnels de violence à l'endroit des enfants
 - ii. Violence institutionnelle
- C. Suicide et automutilation
- i. Facteurs exacerbant la vulnérabilité
 - ii. Suicide chez les jeunes
 - iii. Formes ouvertes et subtiles d'automutilation
 - iv. Liens causaux avec la violence systémique
- D. Agression sexuelle
- i. Facteurs exacerbant la vulnérabilité
 - ii. Consentement
 - iii. Incidences de la discrimination systémique (racisme et sexisme) sur la dénonciation des crimes
- E. Violence conjugale et violence familiale
- i. Harcèlement avec menaces et harcèlement criminel
 - ii. Conjoints qui ont aussi été victimes d'agressions sexuelles ou d'autres formes de violence pendant l'enfance
 - iii. Mesures pour aider les conjoints à s'affranchir de leur propre histoire de violence
- F. Harcèlement, exploitation et violence en ligne
- i. Harcèlement, menaces et doxing⁴ en ligne
 - ii. Prédation de personnes vulnérables
 - iii. Pornographie et pornographie juvénile

⁴ Doxing : Diffusion malveillante de renseignements personnels ou de renseignements d'identification d'une personne sur Internet. Par exemple, la publication de l'adresse postale, du numéro de téléphone ou des renseignements bancaires pour inciter au harcèlement en personne et en ligne.

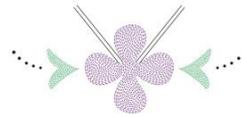


Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



- G. Femmes autochtones commettant des actes de violence
 - i. Causes profondes de la violence
 - ii. Gangs de femmes
 - iii. Efficacité des rapports Gladue
 - iv. Surreprésentation dans le système de justice

- H. Formes de violence systémiques et individuelles
 - i. Intimidation et cyberintimidation
 - ii. Violence latérale
 - iii. Racisme et discrimination



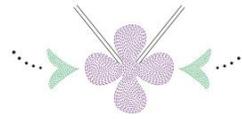
Sous-thème 1(b) – Racines coloniales de la violence sexospécifique dans les relations familiales et les modes de vie axés sur la nature

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner les liens de cause à effet entre la colonisation des peuples autochtones (perte de pouvoir, privation de droits et dépossession du territoire) et la perpétuation de la violence sexospécifique.
- Examiner les effets des lois, des politiques ainsi que des attitudes et des pratiques discriminatoires, racistes et déshumanisantes du système colonial (*Loi sur les Indiens*, pensionnats, non-respect des traités, rationnement de la nourriture dans les réserves, etc.) :
 - Perturbation de la place des femmes autochtones dans les relations familiales et les modes de vie axés sur la nature;
 - Renforcement des iniquités sexuelles et du déséquilibre des relations de pouvoir entre femmes et hommes autochtones et entre femmes autochtones et sociétés colonisatrices;
 - Effets ressentis sur plusieurs générations.
- Examiner, dans le contexte historique et contemporain, qui perpétue la violence faite aux femmes, qui y contribue et qui bénéficie de l'oppression continue des femmes autochtones.
- Examiner en quoi la violence engendrée par la dépossession du territoire et l'extraction capitaliste continue des ressources est une forme de violence à l'endroit des femmes.

Sujets de recherche :

- A. Relations traditionnelles et modes de vie axés sur la nature
- B. Colonisation de l'île de la Tortue
- C. Personnes LGBTAB et perceptions du sexe et du genre chez les Autochtones
- D. Répercussions du paragraphe 91(24) de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*
- E. *Loi sur les Indiens*
 - i. Perspective sexospécifique (Indiens inscrits et projet de loi C-31, droits relatifs aux biens immobiliers matrimoniaux)
 - ii. Impacts sur les structures familiales
 - iii. Violation du droit international?



- F. Pensionnats et rafle des années 1960
- G. Traités et titres et droits ancestraux
- H. Violence faite au territoire en tant que forme de violence à l'endroit des femmes
- I. Femmes autochtones en milieu urbain (Indiennes non inscrites, hors réserve, Métisses et Inuites)
- J. Legs du patriarcat et du paternalisme

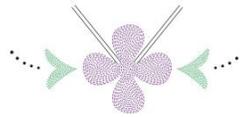
Sous-thème 1(c) – L'exclusion comme forme de violence : Reproduire le colonialisme en marginalisant les priorités des femmes autochtones au sein des collectivités et des groupes organisés

Objectif de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner en quoi les administrations des bandes et les organisations autochtones nationales prévues par la *Loi sur les Indiens* reproduisent des structures coloniales violentes en marginalisant les priorités des femmes autochtones et les enjeux qui les intéressent.

Sujets de recherche :

- A. Femmes et personnes LGBTAB autochtones dans des rôles de gouvernance et de leadership
 - i. Désavantages structurels
- B. Femmes et organisations LGBTAB autochtones
 - i. Marginalisation à l'échelle nationale, provinciale et territoriale
 - ii. Organisations locales autochtones et citoyennes
 - iii. Niveaux de financement



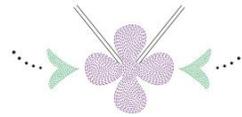
Sous-thème 1(d) – Violence à l’endroit des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones :
Contexte international

Objectifs de recherche et d’établissement des faits :

- Examiner de quelle manière le droit international et le cadre des droits humains peuvent orienter l’adoption d’un cadre de décolonisation pour éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et pour reconnaître leur droit inhérent à l’autodétermination.
- Définir la violence sexospécifique (y compris la violence sexuelle) du point de vue des droits humains.
- Relier la violence au Canada aux cadres autochtones et aux cadres des droits humains à l’échelle mondiale.

Sujets de recherche :

- A. Les femmes et les cadres des droits humains à l’échelle mondiale
- B. Nations Unies : Engagements du Canada; études et rapports
- C. DNUDPA
- D. Droit international
 - i. Lois nationales
 - ii. Lois autochtones



Groupe 2 : Connaître le passé, agir pour l'avenir

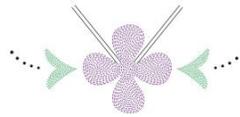
Sous-thème 2(a) – Femmes, filles et personnes LGBTAB autochtones disparues et assassinées : Conclusions et recommandations existantes

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner les bases de données et les statistiques existantes pour cerner les secteurs enregistrant de fortes concentrations de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées ainsi que pour recueillir d'autres données objectives.
- Examiner les rapports de commissions et d'enquêtes antérieures au Canada et à l'étranger pour en dégager des conclusions et des recommandations que la Commission d'enquête pourrait vouloir faire siennes afin d'en recommander la mise en œuvre.

Sujets de recherche :

- A. Secteurs les plus touchés
 - B. Bases de données existantes sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
 - C. Données statistiques actuelles – sur les disparitions, les assassinats et d'autres formes de violence
- A. Renseignements préalables aux enquêtes
 - B. Rapports sur le cadre de référence
 - C. Rapport de la Legal Strategy Coalition (LSC) et autres rapports et enquêtes
 - D. Documentation pertinente récente
 - E. Lacunes des recherches antérieures, notamment les affaires non déclarées par la GRC
 - F. Recommandations mises en œuvre dans le dossier des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées
 - i. Raisons justifiant l'absence de mise en œuvre
 - ii. Évaluation de l'efficacité



Sous-thème 2(b) – Pratiques de prévention, de réduction et d'élimination de la vulnérabilité des femmes

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

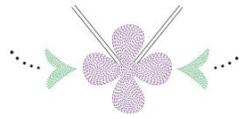
- Examiner les lois, les politiques, les programmes et les services pour déterminer s'ils contribuent à réduire le nombre de cas de disparition et de mort violente chez les femmes et les filles autochtones.
- Définir les changements à apporter et les pratiques jugées efficaces pour réduire la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones à la disparition et à la mort violente.

et des filles autochtones à la disparition et à la mort violente

Sujets de recherche⁵ :

- A. Lacunes des programmes et des services gouvernementaux et institutionnels actuels
- B. Quels programmes, politiques et pratiques sont jugés efficaces?
 - i. Ordres de gouvernement
 - ii. Groupes communautaires et citoyens
 - iii. Fournisseurs de services et travailleurs de première ligne
 - iv. Politiques et pratiques antiracistes et inclusives
 - v. Politiques et pratiques en matière de santé
 - vi. Politiques et pratiques relatives à l'éducation et au système scolaire
 - vii. Politiques et pratiques en matière de protection de l'enfance

⁵ Comme il s'agit d'un très vaste sujet, l'examen d'études de cas emblématiques dans les différentes régions du pays peut permettre de ramener la portée du travail à une envergure pouvant faire l'objet d'un rapport.



Groupe 3 : Défense des intérêts, action et médias

Sous-thème 3(a) – Incidences des pressions exercées par les familles, les collectivités, les citoyens et les politiciens en faveur d’une enquête

Objectif de recherche et d’établissement des faits :

- Examiner les pressions exercées par les familles, les collectivités et les citoyens ainsi que leur rôle dans la tenue de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées.

Sujets de recherche :

- A. Mouvements sociaux autochtones
 - i. Familles
 - ii. Organisations citoyennes et communautaires de femmes et de personnes LGBTAB autochtones
 - iii. Organisations politiques de femmes et de personnes LGBTAB autochtones
 - iv. Partenariats stratégiques avec des ONG féministes et d’autres ONG vouées à la justice sociale

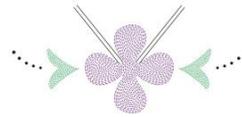
Sous-thème 3(b) – Mobilisation des familles, des collectivités et des citoyens

Objectif de recherche et d’établissement des faits :

- Examiner la mobilisation des familles, des collectivités et des citoyens en réaction à la disparition et à l’assassinat d’êtres chers.

Sujets de recherche :

- A. Réseaux officiels et informels de recherche de personnes disparues
 - i. Efforts officiels et informels de recherche et de sauvetage



B. Rôle des médias sociaux et d'Internet

- i. Femmes et filles autochtones disparues et assassinées et autres formes de violence
- ii. Mouvement Idle No More
- iii. #AmINext?
- iv. #We Care

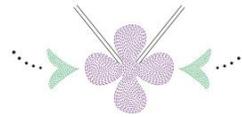
Sous-thème 3(c) – Rôles des médias

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Analyser les médias grand public et les médias autochtones pour déterminer si les perceptions et l'image de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ont changé avec le temps et si elles sont orientées vers la recolonisation ou la décolonisation.
- Déterminer l'impact du mouvement Idle No More et d'autres campagnes des médias sociaux comme #AmINext? et #WeCare dans la constitution d'un réseau de soutien pour les familles et la sensibilisation du public à l'urgente nécessité d'éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Sujets de recherche :

- A. Rôle des médias grand public et des médias autochtones (médias d'information, presse écrite, télévision, radio, documentaires)
- i. Femmes et filles autochtones disparues et assassinées et autres formes de violence
 - ii. Climat politique
 - iii. Perceptions de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones
 - iv. Quelles sont les tendances? Ont-elles changé? Si oui, pourquoi?



Groupe 4 : Systèmes institutionnels de violence coloniale

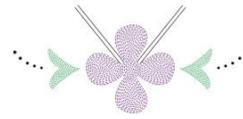
Sous-thème 4(a) – Reproduction des systèmes institutionnels de violence coloniale dans les politiques, les programmes et les services sociaux actuels

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

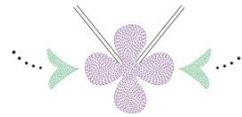
- Examiner les impacts de la violence systémique sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones.
- Étudier les liens entre le manque de services gouvernementaux et le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées.
- Recenser des études de cas emblématiques d'un bout à l'autre du pays pour analyser les politiques, les programmes et les services correctifs gouvernementaux jugés efficaces, en accordant une attention particulière à l'évolution des modèles de gouvernance, de lois et de politiques autochtones ainsi que des pratiques exemplaires connexes qui favorisent une réduction des méfaits, la prévention de la violence, la guérison ainsi que la réappropriation, la revitalisation et la renaissance culturelles.

Sujets de recherche :

- A. Déterminants sociaux de la santé et du bien-être
- B. Protection de l'enfance
 - i. Nombre d'Autochtones pris en charge par le système de protection de l'enfance et de placement en famille d'accueil
 - ii. Familles d'accueil autochtones et non autochtones et sentiment d'appartenance ou de désaffection de l'enfant à l'égard de sa culture et de sa communauté
 - iii. Efficacité des modèles autochtones et non autochtones de protection de l'enfance pour assurer la santé et la sécurité des filles et des femmes
 - iv. Pratiques exemplaires pour la prévention, la réduction des méfaits et l'élimination
- C. Soins de santé
 - i. Accès à des soins de santé
 - ii. Dépendances
 - iii. Santé mentale
 - iv. Modèles de santé autochtones



- v. Pratiques exemplaires pour la prévention, la réduction des méfaits et l'élimination
- D. Logement et itinérance
- i. Logements sécuritaires et abordables à l'intérieur et à l'extérieur des réserves
 - ii. Vulnérabilité des sans-abri à la violence
 - iii. Accès à des refuges d'urgence, à des maisons d'hébergement et à des maisons de transition
 - iv. Pratiques exemplaires pour la prévention, la réduction des méfaits et l'élimination
- E. Pauvreté et absence de perspectives économiques
- i. Nécessité de quitter sa collectivité pour aller vivre en ville
 - ii. Incapacité de subvenir à ses besoins de base
 - iii. Accès insuffisant à des emplois et à des possibilités de formation
 - iv. Sécurité et souveraineté alimentaires
 - v. Pratiques exemplaires pour la prévention, la réduction des méfaits et l'élimination
- F. Éducation
- i. Accès restreint à des possibilités de faire des études
 - ii. Nécessité de mettre en place des programmes d'enseignement autochtones adaptés à la culture
 - iii. Relations de cause à effet entre l'intimidation et la vulnérabilité accrue des femmes et des filles autochtones dans les écoles
 - iv. Modèles d'éducation autochtones
 - v. Pratiques exemplaires pour la prévention, la réduction des méfaits et l'élimination
- G. Absence de soutien culturel
- i. Grandir coupé de sa culture
 - ii. Accès insuffisant aux aînés, aux enseignements traditionnels et au territoire
- H. Absence de services sûrs et appropriés sur le plan culturel
- i. Non-valorisation des aînés et des gardiens du savoir
 - ii. Qui intercède en faveur des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones quand elles se voient refuser l'aide qu'elles ont demandée?
 - iii. Nécessité d'offrir une formation sur la compétence culturelle aux professionnels
 - iv. Incidences du racisme, du sexisme et d'autres formes de discrimination
 - v. Besoin de leadership pour décoloniser le changement culturel institutionnel et organisationnel dans les bureaucraties
- I. Absence de coordination entre fournisseurs de services (paperasse)



Sous-thème 4(b) – Contribution des systèmes de justice pénale et des pratiques d’application de la loi à la vulnérabilité accrue des femmes et des filles autochtones à la violence

Objectifs de recherche et d’établissement des faits :

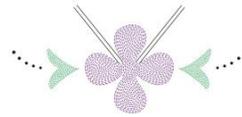
- Examiner les méthodes employées par la police dans les enquêtes sur la disparition et l’assassinat de femmes et de filles autochtones par rapport à celles qui sont utilisées dans le cas de femmes et de filles non autochtones (déterminer si le lieu du crime influe sur la qualité de l’enquête; inclure un examen des politiques et des pratiques policières).
- Examiner s’il existe des tendances ou des profils systémiques propres aux enquêtes policières liées aux victimes autochtones (inclure une analyse des ressources et des retards).
- Examiner s’il existe à l’intérieur du système de justice pénale des formes de discrimination à l’endroit des femmes et des filles autochtones (préjugés défavorables, mythes entourant le viol raciste, fausses hypothèses, taux de condamnation, questions liées à la détermination de la peine, etc.).
- Examiner si les hommes condamnés de meurtres ou d’actes de violence ont expliqué pourquoi ils ciblent les femmes et les filles autochtones.
- Examiner si la police non autochtone reçoit une formation adéquate ou suffisante pour bien comprendre les Autochtones et leurs réalités et pour y réagir convenablement.
- Examiner si la police commet elle aussi des actes de violence envers les femmes et les filles autochtones (le cas de Val-d’Or, par exemple) et, si oui, cerner des pratiques exemplaires pour enquêter sur ces allégations et appliquer des sanctions appropriées.
- Examiner les obstacles que doivent surmonter les familles et les membres des collectivités pour signaler des personnes disparues ou des actes de violence et pour participer aux enquêtes de la police.
- Examiner l’efficacité des forces policières autochtones et non autochtones qui enquêtent sur les actes de violence et les personnes disparues ou assassinées, les obstacles à l’efficacité des forces policières autochtones (ressources, formation, etc.) et les moyens de les habiliter pour qu’elles soient plus efficaces.
- Vérifier si la police ou les coroners négligent de traiter des affaires de meurtres comme telles.

Sujets de recherche :

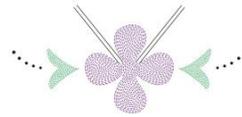
- A. Services de police
 - i. Formation (compétence culturelle; cas spécialisés de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées; soutien aux victimes du syndrome de stress post-traumatique)
 - ii. Pratiques d’enquête



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



- iii. Conduite des agents (notamment dans la gestion des plaintes)
 - iv. Relations de la police avec les familles, les survivantes et les collectivités (et exemples de cas où la police a travaillé efficacement avec les familles)
 - v. Les policiers en tant qu'auteurs d'actes de violence (l'exemple de Val-d'Or, au Québec)
 - vi. Services de police autochtones
 - vii. Questions intéressant plusieurs instances
 - viii. Interventions (qui interviennent en faveur des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones)?
- B. Système de justice pénale
- i. Criminalisation des femmes autochtones, y compris des personnes LGBTAB
 - ii. Détermination des peines (y compris les rapports Gladue)
 - iii. Taux d'incarcération
 - iv. Injonctions
 - v. Rapports des coroners
 - vi. Modèles autochtones de justice alternative (justice réparatrice et cercles de détermination de la peine)
 - vii. Racisme de la part des policiers, des avocats et des juges



Groupe 5 : Résilience, résistance, renaissance : Les femmes autochtones reprennent les pouvoirs et la place qui leur reviennent

Sous-thème 5(a) – Théories, pratiques et concepts liés au bien-être : Enseignements des aînés autochtones et des gardiens du savoir

Objectif de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner ce que les aînés autochtones et les gardiens du savoir peuvent nous révéler au sujet de différentes approches sexospécifiques employées traditionnellement pour résoudre des conflits, réparer des torts et rétablir des relations pacifiques les uns avec les autres et avec l'ensemble de la Création et de quelle manière ces approches pourraient être appliquées dans des contextes contemporains.

Sujets de recherche :

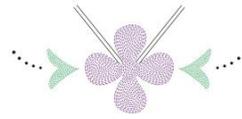
- A. Connaissances traditionnelles liées à la gouvernance de bonnes relations
- B. Application de ce savoir à des contextes contemporains

Sous-thème 5(b) – Droit autochtone : Cheminement vers une justice sexospécifique, vers la paix et

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner le rôle que peut jouer le droit autochtone pour aider les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées à trouver justice, guérison et paix ainsi que pour contribuer à la réconciliation au sein des familles et des collectivités autochtones et entre Autochtones et non-Autochtones dans la société canadienne.
- Dans une optique sexospécifique, examiner en quoi les récits, les cérémonies, les protocoles et les pratiques du droit autochtone offrent, face à la violence coloniale à l'endroit des femmes et des filles autochtones, une approche de décolonisation plus holistique et plus réparatrice que le système de justice occidental.
- Recenser des études de cas emblématiques dans le droit autochtone (Anishinaabe, Inuits et autres).

vers la réconciliation



Sujets de recherche :

- A. Concepts de famille et de liens de parenté
- B. Explorer les cadres juridiques autochtones (cadres basés sur la nation et points communs entre nations)
- C. Régimes de responsabilité et de réciprocité
- D. Le droit autochtone dans une perspective sexospécifique

Sous-thème 5(c) – Modes de vie autochtones : Rétablir le rôle des femmes et des personnes LGBTAB autochtones dans la vie politique, économique, sociale et culturelle autochtone

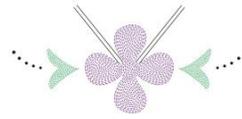
Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner de quelle manière les femmes autochtones se réapproprient et revitalisent leurs rôles, leurs responsabilités et leurs droits en matière d'autorité, de leadership et de prise de décisions dans la sphère politique, économique, sociale et culturelle de leur nation respective.
- Examiner les incidences sur la décolonisation des systèmes politiques et des systèmes de gouvernance autochtones contemporains dans le contexte de l'autodétermination.
- Examiner les effets des relations coloniales hommes-femmes sur le rôle des femmes autochtones dans l'intendance contemporaine du territoire et des ressources et dans les projets de développement économique entrepris dans des régions visées par des droits issus de traités, des titres et des droits ancestraux ou des ententes de règlement de revendications territoriales et examiner pourquoi la renaissance du pouvoir politique des femmes autochtones est essentielle à la décolonisation et à la transformation des modes de vie axés sur la nature.

Sujets de recherche :



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



- A. Rôles, responsabilités et droits traditionnels en matière d'autorité, de leadership et de prise de décisions
- B. Incidences sur l'autodétermination
 - i. Traités
 - ii. Titres et droits ancestraux
 - iii. Ententes sur le règlement de revendications territoriales
 - iv. Régions non visées par des traités
 - v. Régions urbaines et régions non soumises à la gouvernance autochtone

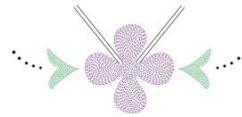
Sous-thème 5(d) – S'affranchir de la violence coloniale : Droits politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles autochtones, y compris des personnes LGBTAB

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner en quoi l'exercice des droits politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles autochtones contribue à démanteler les systèmes de violence coloniaux et à éliminer la violence de leur vie.
- Étudier de quelles façons la reconnaissance des lois autochtones peut contribuer à la réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones.

Sujets de recherche :

- A. Droits politiques
- B. Droits économiques
- C. Droits sociaux
- D. Droits culturels et linguistiques



Groupe 6 : Commémoration, art, histoire publique et éducation

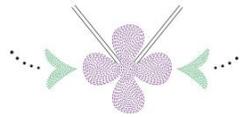
Sous-thème 6(a) – La décolonisation par l’art, la divulgation des faits, la guérison et la réconciliation

Objectifs de recherche et d’établissement des faits :

- Examiner le rôle de divulgation des faits et de révélation de la vérité que peut jouer l’art en tant que pratique sexospécifique de décolonisation, de résilience et de résistance face à la violence coloniale qui se perpétue à l’endroit des femmes, des filles et des personnes LGBTAB autochtones.
- Examiner de quelles façons l’art contribue à la renaissance des cultures des Autochtones, de leurs langues et de leurs modes de vie axés sur la nature.

Sujets de recherche :

- A. Résilience et guérison
 - i. L’art en tant que pratique thérapeutique
 - ii. L’art comme forme de savoir
 - iii. Rétablissement des liens familiaux, culturels et communautaires par l’art
- B. Résistance
 - i. L’art comme outil de divulgation des faits et de révélation de la vérité
 - ii. Décolonisation des modèles gouvernementaux de détermination des faits, de guérison et de réconciliation
 - iii. Autonomisation par l’art
- C. Renaissance
 - i. Se réapproprier sa culture, son identité et ses modes de vie axés sur le milieu environnant



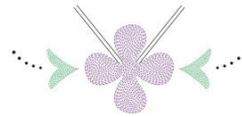
Sous-thème 6(b) – Divulgence des faits, tradition orale et récits multigénérationnels autochtones

Objectif de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner en quoi la divulgation des faits, la tradition orale et les récits autochtones peuvent contribuer à la création d'une nouvelle mémoire publique et à la réécriture de l'histoire nationale tout en renforçant la responsabilité et l'obligation redditionnelle de chacun face à l'élimination de la violence, à la renaissance des femmes et des filles autochtones et à la réconciliation.

Sujets de recherche :

- A. Histoires des grands-mères : Faire revivre et protéger la tradition orale et les cérémonies des femmes autochtones
- B. Se réapproprier et revitaliser les récits mettant en valeur les rôles historiques et contemporains des femmes autochtones
- C. Rôle des processus sexospécifiques autochtones de divulgation des faits, de narration et de dialogue dans la création d'une nouvelle mémoire publique et la réécriture de l'histoire nationale



Sous-thème 6(c) – Commémorer et honorer la vie des femmes, des filles et des personnes LGTBAB autochtones victimes de violence, disparues ou assassinées

Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

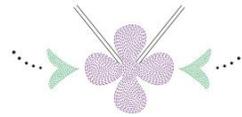
- Examiner en quoi les actes publics officiels et informels de commémoration peuvent aider les membres des familles, les survivantes et les collectivités à honorer leurs êtres chers et à faire leur deuil tout en appuyant la guérison et la renaissance culturelle.
- Examiner en quoi la commémoration publique accroît la visibilité de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, renforce notre responsabilité collective d'éliminer cette violence à tous les niveaux de la société canadienne et favorise la réconciliation à long terme.
- Faire fond sur les leçons tirées des projets de commémoration de la Commission de vérité et réconciliation qui dévoilent les liens entre les pratiques de commémoration décolonisatrices et la revitalisation des pratiques de mémoire autochtones exprimées par l'art.
- Créer un centre de ressources en ligne pour l'échange d'information sur la commémoration et les projets d'art liés aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées, en mettant l'accent sur les projets qui dévoilent des récits de la vie de femmes, de filles et de personnes LGTBAB autochtones disparues et assassinées plutôt que les seuls récits de leur victimisation.

Le lecteur trouvera un excellent exemple d'hommage à la vie des femmes et des filles autochtones sur le site *Shades of Our Sisters* de l'Université Ryerson : <http://www.shadesofoursisters.com/#/> (en anglais seulement).

<http://www.ryerson.ca/news-events/news/2017/02/students-honour-missing-women-in-multimedia-project/> (en anglais seulement)

Sujets de recherche :

- A. Créer un legs de commémoration des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées
- B. Renforcer la responsabilité et l'obligation redditionnelle sociales
- C. Favoriser la réconciliation à long terme



Sous-thème 6(d) – Attitude éthique face aux témoignages de violence : Décolonisation de la société non autochtone

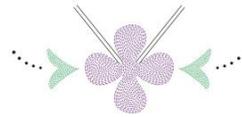
Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner les pratiques exemplaires de décolonisation qui abordent la vérité de front, qui rétablissent la confiance et qui créent de l'empathie.
- Examiner les pratiques exemplaires qui renforcent l'obligation redditionnelle collective des « spectateurs » – ceux qui, sans commettre directement des actes de violence, en sont néanmoins complices – afin de contribuer à éliminer la violence, d'appuyer la renaissance des femmes et des filles autochtones et de favoriser la réconciliation.

Sujets de recherche :

- A. Apprendre l'empathie décolonisatrice en tant que « spectateur »
- B. Apprendre à examiner les récits coloniaux de façon critique
- C. Apprendre à écouter de façon éthique
- D. Apprendre à agir (et à choisir les mesures à prendre)
- E. Cerner les pratiques exemplaires pour décoloniser la conception des processus

Sous-thème 6(e) – Décoloniser l'éducation et la pédagogie pour réécrire l'histoire nationale



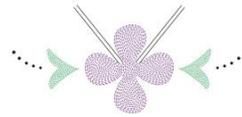
Objectifs de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner de quelle manière les établissements d'enseignement postsecondaire, les éducateurs et les universitaires peuvent rendre l'expérience vécue par les femmes autochtones plus visible dans le système d'enseignement public.
- Définir les méthodologies de décolonisation, les techniques pédagogiques et les pratiques artistiques les plus efficaces pour enseigner :
 - les impacts historiques et actuels de la violence coloniale, du racisme et de la discrimination à l'endroit des femmes et des filles autochtones ainsi que les mesures nécessaires pour changer la situation;
 - les droits inhérents, les droits constitutionnels, les droits issus de traités et les droits humains des femmes autochtones à l'autodétermination et à une vie exempte de violence dans le contexte de la lutte politique des peuples autochtones et du mouvement social en faveur de la justice;
 - les contributions historiques et contemporaines des femmes autochtones à leur famille, à leur collectivité, à leur nation et au Canada ainsi que leurs récits de courage, de force et de dévouement pour s'affranchir de la violence.

Leurs voix nous guideront, initiative de commémoration, d'art et d'éducation des jeunes de la Commission d'enquête représente un bel exemple de la manière dont les sous-thèmes et les sujets de ce groupe de recherche peuvent être appliqués de façon pratique.

Sujets de recherche :

- A. Rôle et responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire et des universitaires
- B. Mieux faire connaître les récits et la tradition orale des femmes autochtones dans le système d'éducation publique
- C. Enseigner les impacts de la violence coloniale sur les femmes et les filles autochtones et les moyens d'éliminer toutes les formes de violence
- D. Enseigner les contributions historiques et contemporaines des femmes et des filles autochtones à leur famille, à leur collectivité, à leur nation et au Canada



Sous-thème 6(f) – Rôle des archives et des musées dans la création d’une nouvelle mémoire publique

Objectifs de recherche et d’établissement des faits :

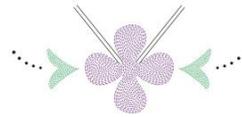
- Examiner les moyens pour les archives et les musées d’élaborer des politiques et des pratiques qui leur permettront de passer du statut d’institutions vouées à l’histoire coloniale à celui de lieux de décolonisation de l’histoire collective.
- Examiner de quelle manière les archives et les musées peuvent, en facilitant l’accès à leurs collections, harmoniser leurs politiques et leurs programmes avec la DNUDPA et d’autres normes et principes de droits humains à l’échelle mondiale qui assurent l’accès des femmes et des filles autochtones à la justice.
- Examiner les moyens pour les archives et les musées en voie de décolonisation de renforcer, en tant qu’institutions publiques, leur responsabilité sociale collective et leur obligation redditionnelle face à l’élimination de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTAB autochtones, et, en facilitant le dialogue public, de servir d’outils de consignation de la vérité qui créent un lien entre le passé, le présent et l’avenir.

Par exemple, la Commission d’enquête a pris les devants dans le dossier de la création d’une nouvelle mémoire publique en mettant sur pied un service d’archives qui se chargera d’archiver, de conserver et de rendre publiquement accessibles les œuvres d’art et les projets de commémoration qui lui seront confiés sous forme de dons.

Sujets de recherche⁶ :

- A. Archives
- B. Musées
- C. Ressources en ligne
- D. Ressources appartenant aux collectivités

⁶ Voir par exemple J. J. Ghaddar (candidat au Ph.D., Université de Toronto, faculté de l’information), « The Spectre in the Archive: Truth, Reconciliation, and Indigenous Archival Memory ». <http://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/> (en anglais seulement)



Groupe 7 : Agir pour changer les choses : Évaluer et surveiller les appels à l'action² de la Commission d'enquête

Sous-thème 7(a) – Critiques autochtones des modèles d'évaluation occidentaux

Objectif de recherche et d'établissement des faits :

- Examiner les aspects problématiques des modèles d'évaluation occidentaux lorsqu'ils sont abordés selon une approche de décolonisation sexospécifique, adaptée à la culture et fondée sur les droits.

Sujets de recherche :

- A. Modèles d'évaluation existants
- B. Critères et modèles d'évaluation autochtones

Sous-thème 7(b) – Stratégies de surveillance de la mise en œuvre des appels à l'action² et évaluation de leur efficacité

Objectif de recherche et d'établissement des faits :

- Définir les meilleurs mécanismes à employer pour surveiller la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête et pour en mesurer l'efficacité.

Sujets de recherche :

- A. Modèle de mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation⁷
- B. Modèles de mise en œuvre étrangers

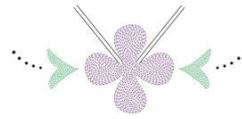
ANNEXE A – Liste des rapports énumérés dans le cadre de référence de la Commission d'enquête

- i. Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015)

⁷ Il convient de préciser que le gouvernement fédéral travaille actuellement à la mise sur pied d'un conseil d'administration provisoire, qui sera chargé de formuler des recommandations sur la création d'un conseil national de la réconciliation (CNR) pour la mise en œuvre des appels à l'action 53 à 56. La Commission de vérité et réconciliation entrevoyait un CNR doté d'un rôle de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes au Parlement au sujet de ses appels à l'action.



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



- ii. Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996)
- iii. Femmes invisibles – Un appel à l’action : Rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada, rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones (2014)
- iv. Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national, Gendarmerie royale du Canada (2014)
- v. Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l’initiative Sœurs par l’esprit, Association des femmes autochtones du Canada (2010)
- vi. Report of the inquiry concerning Canada of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women under article 8 of the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (30 mars 2015)
- vii. Missing and Murdered Indigenous Women in British Columbia, Canada, Commission interaméricaine des droits de l’homme (21 décembre 2014)
- viii. Rapports de la Commission d’enquête sur les femmes disparues (commission Oppal, Colombie-Britannique)